





Adhérer à la Chambre Syndicale: quels avantages ?

Votre adhésion à la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île de France vous permet

d'être solidaire de votre profession et de bénéficier de services personnalisés :

- Garantie protection juridique auprès de la MAPA
- Appels d'offres de marchés publics par courriel
- Accès au site lesfleuristes.com [rubrique Emploi](#) pour vos recrutements de personnel qualifié
- Accès à la [cvthèque](#), des profils qui répondent à vos attentes
- Accès à la rubrique « [cession de fonds](#) » pour la vente ou l'acquisition d'un fonds fleuriste
- Logiciel « Fleuracompta » à tarif préférentiel
- Accès privilégié au salon Maison & Objet
- Un interlocuteur unique pour répondre à vos questions sociales
- Permanence hebdomadaire à Rungis, accueil des professionnels, Pavillon C1 porte 12
- Carte d'adhérent, vitrophane aux couleurs de la Chambre Syndicale des Fleuristes d'Île de France
- Concours et manifestations valorisant le Métier de Fleuriste

Adhérer !

- Fleuristes franciliens INTERFLORA: [BON D'ADHESION](#) 
- Fleuristes franciliens: [BON D'ADHESION](#) 
- Pour que votre adhésion soit effective nous vous remercions de compléter le bon d'adhésion selon votre situation (Interflora ou non) accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la CSFIF.

Pierre BRUNET

[Contacter par mail](#)